

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (ST2S)

- Aucun dossier d'inscription ne sera accepté au lycée Honoré d'Urfé si l'élève ne figure pas sur les listes **AFFELNET** transmises par les services de la DSDEN 42.
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté (voir listes des pièces à joindre au verso)

Le dossier d'inscription est entièrement téléchargeable, il est à imprimer (**pas de recto-verso**), à remplir et à rapporter directement au secrétariat du lycée Honoré d'Urfé (entrée rue de l'Égalerie – niveau 2) – **aucun dossier d'inscription ne sera traité par courrier**.

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents nécessaires, le retrait des dossiers papier sera possible à partir du **vendredi 23 juin 2023**.

A condition que tous les documents soient **signés par les responsables légaux**, le dossier d'inscription peut être rapporté par l'élève. Toutefois, pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à **l'internat** la présence des parents est conseillée.

Afin de gérer dans les meilleures conditions le retour des dossiers d'inscription, merci de respecter le calendrier suivant établi par collège d'origine :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER	HORAIRES	SERIES
Vendredi 30 juin 2023	13h00 – 18h00	1 ^{ère} ST2S + 1 ^{ère} STL + 1 ^{ère} STMG

Tout dossier envoyé ou déposé au lycée en dehors des plages horaires définies ne sera pas accepté.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première technologique

Procédure : les dossiers d'inscription ont été construits de manière à limiter au maximum le nombre d'impression inutile, certains documents sont à imprimer obligatoirement et à rapporter au lycée Honoré d'Urfé, d'autres vous délivrent des informations et peuvent être simplement téléchargés. Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier dans sa globalité et d'imprimer par la suite les documents dont vous aurez besoin.

Documents à imprimer et à rapporter **obligatoirement** au lycée Honoré d'Urfé

- Fiche inscription 1^{ère} technologique** (en fonction de sa filière) : il s'agit de la fiche sur laquelle l'élève fera le choix de ses langues vivantes, et éventuellement de son option facultative. Vous veillerez à bien choisir la bonne fiche d'inscription en fonction de l'affectation de votre enfant : 1ST2S, 1STMG ou 1STL.
- Fiche de renseignements**
- Fiche autorisations parentales**
- Fiche infirmerie + 1 photo d'identité**
- Fiche principe de laïcité**
- Fiche achat matériel pour le travail en laboratoires uniquement pour les 1STL**

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves demi-pensionnaires

- Fiche d'inscription au restaurant scolaire.** Un chèque devra être joint à la demande afin d'alimenter la carte de self.

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves internes

- Dossier d'internat + 2 photos d'identité**

Pièces à joindre obligatoirement

- 1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève

PLANNING DE LA RENTREE 2023-2024

PREMIERES ET TERMINALES	
Lundi 4 septembre 2023	Accueil des élèves internes de 1 ^{ère} ST2S + 1 ^{ère} STL de 8h30 à 9h00.
	Accueil de tous les élèves de 1 ^{ère} ST2S + 1 ^{ère} STL de 9h00 à 16h00.
Jeudi 7 septembre 2023	Début des cours selon l'emploi du temps provisoire.

« AMBITION REUSSITE ST2S / STL »

-JOURNÉE D'INTEGRATION Lundi 4 septembre 2023

Prévoir un pique-nique, une tenue de sport, des baskets, de l'eau.
Présence des élèves obligatoire.

-REUNION FILIERE ST2S / STL JEUDI 14 septembre 2023 à 18H

A destination des élèves et de leurs responsables légaux.

Cette réunion sera l'occasion de présenter les possibilités d'orientation post-bac, les exigences de la filière et les modalités du suivi de scolarité qui en découlent.

Projet ambition réussite des ST2S / STL

Vendredi 01 septembre 2023		
16h30	Réunion de finalisation de la journée d'intégration	A201
Lundi 04 septembre 2023		
Journée d'intégration		
8h30	Accueil des internes de 1ST2S et 1STL par la vie scolaire	internat
9h00	Accueil	Salle polyvalente
9h15	Accueil PP	Salles
10h00-12h30	Ateliers : Méditation Jeu de piste Entretiens	Gymnase / Parc Salles
13h00	Pique-nique	Parc ou cafétéria
14h00-16h00	Olympiades	Salles
Mardi 12 septembre 2023		
13h	Bilan journée intégration	A201
Jeudi 14 septembre 2023		
18h-20h 18h30	Réunion d'information pour tous les parents de 1ST2S / 1STL	Salle polyvalente

Lycée Honoré D'Urfé
1 impasse le Châtelier
BP 90259
42012 ST ETIENNE Cedex 2

Nom et prénom de l'élève :

Etablissement d'origine :

Inscription en Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (ST2S)

Année scolaire 2023-2024

Langue vivante A :

Anglais

Langue vivante B :

Allemand

Espagnol

Italien

Portugais

Option facultative * : Théâtre (3h)

N.B : l'inscription à une option facultative vaut engagement pour une année scolaire

Date, nom et signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

Le ____ / ____ / ____

* *L'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)*

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023/2024

Cette fiche doit être complétée par les responsables légaux et remplie avec le plus grand soin et sous leur propre responsabilité. De la fiabilité des informations qu'elle contient dépendent des opérations de gestion très importantes : inscription aux examens, délivrance de diplômes, certificats de scolarité, attestations, vie scolaire...

Attention : toutes les rubriques doivent être remplies obligatoirement – Cette fiche est confidentielle et reste la seule propriété de l'établissement.

É L È V E

Nom Prénoms Sexe M / F
Date de naissance / / + Pays naissance
Ville de naissance (arrondissement si nécessaire) + Code département
Nationalité :
Régime demandé : Interne Demi-pensionnaire Externe

A N N E E S C O L A I R E P R E C E D E N T E

Etablissement et Ville/Département 2022-23 :
Public / Privé Classe 2022-23 :
Etiez-vous boursier en 2022-23 ? : Oui / Non
Bénéficiez-vous d'un accompagnement pédagogique/d'aménagements scolaires ? PAP PAI PPS

R E S P O N S A B L E L E G A L 1

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :
Nom Prénom
Adresse personnelle : N° Rue
Code Postal Ville
☎ Personnel : ☎ Portable :
Adresse mail : @
Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.
Cochez la case si vous refusez d'être prévenu

R E S P O N S A B L E L E G A L 2

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :
Nom Prénom
Adresse personnelle : N° Rue
Code Postal Ville
☎ Personnel : ☎ Portable :
Adresse mail : @
Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.
Cochez la case si vous refusez d'être prévenu

Adresse où réside l'élève : Chez le responsable légal 1 Chez le responsable légal 2
 Autre, précisez :

Autre personne à contacter (Nom et Prénom) :
Lien de parenté : ☎ Personnel :

Nous certifions sur l'honneur la sincérité des informations communiquées.

A Saint-Etienne, le _____

Signature de l'élève

Signature des parents

Règlement intérieur et autorisations

Année scolaire 2023-2024

Nom et Prénom :

Classe (en 2023-2024) :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de (1) : Responsable légal – Père – Mère – Tuteur

- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique, sur le site internet du lycée (<http://www.honoredurfe.eu>) et m'engage à les respecter.
- Autorise le chef d'établissement à utiliser la photographie de mon fils, ma fille (1) dans le cadre de sa formation (réalisation du trombinoscope du lycée, vie lycéenne...).
- Autorise le chef d'établissement à enregistrer et à diffuser sur la web radio du lycée la voix de mon fils, ma fille (1) dans le cadre des projets pédagogiques.
- Autorise le chef d'établissement en cas d'accident ou d'urgence à faire pratiquer les premiers soins dans le service hospitalier le plus proche.

Fait à le 2023

(1) Rayer la mention inutile

Signatures

Le père

La mère

L'élève

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



AVOIR SON **PASS'RÉGION** EST INDISPENSABLE AU LYCÉE HONORÉ D'URFE POUR :

- **Passer les portiques d'entrée du lycée (externes, demi-pensionnaires, internes)**
- **Obtenir son plateau au self (avec un compte crédité au préalable par la famille pour les élèves demi-pensionnaires.)**

⇒ **VOUS N'AVEZ JAMAIS EU DE **PASS'RÉGION****

Faire la demande dès le mois de juin sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> en demandant **une expédition à votre domicile**.

Le 1^{er} **Pass'Région** est **gratuit** et validé par le lycée avant la rentrée de septembre, au moment de l'inscription.



Lors de l'inscription au **Pass'Région
Soyez vigilant sur la bonne orthographe du nom et prénom !**

FORMAT DE SAISIE : NOM (majuscules et sans accent) – Prénom (1^{ère} lettre majuscule)

⇒ **VOUS ETES UN NOUVEL ELEVE ET POSSEDEZ UN **PASS'RÉGION** DE VOTRE ANCIEN ETABLISSEMENT**

Vous avez déjà un dossier existant, INUTILE D'EN CREER UN NOUVEAU. Lors de votre affectation, votre dossier **PASS'RÉGION** sera validé par le Lycée Honoré d'Urfé et un nouveau **PASS'RÉGION** vous sera envoyé à votre domicile.

⇒ **VOUS ETES UN ANCIEN ELEVE DEJA SCOLARISE AU LYCEE HONORE D'URFE ET POSSEDEZ UN **PASS'RÉGION****

Le **Pass'Région** reste valable d'une année sur l'autre, il est revalidé par le lycée avant la rentrée de septembre.

En cas de perte, de vol, de casse

Sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> faire opposition à votre **Pass'Région** et ne surtout pas recréer un nouveau dossier. Le lycée validera ce nouveau PASS qui vous sera expédié sous 8-10 jours et 5€ seront débités sur votre crédit **Pass'Région**.

Assistance technique au 0810 559 559

Il est fortement conseillé d'avoir une photo de votre **Pass'Région dans votre portable (N° de carte nécessaire en cas de perte et pour passage au self).**

FICHE INFIRMERIE (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR obligatoirement pour tous les élèves intimes et extenses

ELEVE

Nom :
Prénom :
Classe en 23/24 : à
Né(e) le :
Nationalité :
Adresse : Ville :



PHOTO
(à agrafier)

L'an dernier: Etablissement fréquenté en 22/23 (nom et ville) :
Classe en 22/23 :

PARENTS Mariés Divorcés Séparés Célibataires Remarques (Père-Mère)

Si l'un des parents est décédé (Père - Mère), date du décès :

TELEPHONE ou joindre les parents ou le tuteur (indispensable)

Domicile :

Portable père :
Famille ou Ami :

Portable mère :
Portable Élève :

Profession : - Tel travail :

ADRESSE MAIL : Parents
Élève

Nombre de frères et sœurs : Age : Lieu de scolarité ou profession :

Prénoms : Age : Lieu de scolarité ou profession :

Prénoms : Age : Lieu de scolarité ou profession :

Prénoms : Age : Lieu de scolarité ou profession :

Prénoms : Age : Lieu de scolarité ou profession :

Remplir le dos de la page, SVP

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Date du dernier rappel DTP (diphthérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :
A-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si OUI, lesquelles et à quel âge :

A-t-il des problèmes de santé (entourer la mention choisie) ?
ASTHME - DIABETE - EPILÉPSIE

SPASMOPHILIE - MALADIE CARDIAQUE - DEPRESSION

ANOREXIE/BOULIMIE - AUDITION - VUE - ALLERGIE

AUTRES :

A-t-il des besoins éducatifs particuliers (entourer la mention choisie) ?
DYSLEXIE - DYSPRAXIE - DYSPHASIE - DYSCALCULIE

PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE - TROUBLÉS DE LA CONCENTRATION

DEMANDES SPÉCIFIQUES (entourer la/les mention(s) choisie(s))

- PAI (projet d'accueil individualisé, maladie et traitement) - Aménagements baccalaureat
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé, Dys-) - PPS (projet personnalisé de scolarisation)
- PAS (projet d'accompagnement de la scolarité pour les EIP)

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE
(MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NÉCESSAIRE.

FICHE D'URGENCE

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

MEDECIN TRAINTANT : Nom :
téléphone :

SIGNATURES précédées de la mention : « J'ai et approuvé »:

Fait le : Le Père : La Mère : Le Tuteur :

ENTRÉE EN PREMIÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

UN LIVRE IMPOSÉ :

Manon Lescaut de l'Abbé Prévost,
Ed Carrés classiques Nathan, 2022 (= édition conseillée mais non obligatoire)

ET

UN LIVRE À CHOISIR PARMI LA LISTE SUIVANTE :

Objet d'étude « Le roman » :

Le pingouin, Andreï Kourkov
Martin Eden, Jack London
Les Hauts de Hurlevent, Emily Brontë
Au revoir là-haut, Pierre Lemaître
Une longue impatience Gaëlle Josse
Splendeurs et misères des courtisanes, Honoré de Balzac
La Dame aux camélias, Alexandre Dumas
Nana, Emile Zola
Tess d'Urberville, Thomas Hardy
Le Journal d'une femme de chambre, Octave Mirbeau
Maria Republica, Agustin Gomez-Arcos
Le Parfum, Patrick Süskind
La Porte, Magda Szabó
Attentat, Amélie Nothomb
L'aube sera grandiose, Anne-Laure Bondoux
Mamie Luger, Benoît Philippot
Alabama 1963, Christian Niemiec et Ludovic Manchette
Le Baron perché, Italo Calvino
L'attrape-cœurs, J.D. Salinger
L'écume des jours, B. Vian
Jour de courage, Brigitte Giraud
Chanson douce, Leïla Slimani

Objet d'étude « Argumentation » :

Le Bal des folles, Victoria Mas
Qui a tué mon père, Edouard Louis
Miss Island, Auður Ava Ólafsdóttir
Les impatientes, Djaiili Amadou Amal
La femme révélée Gaëlle Nohant
Lettres d'une Péruvienne, Françoise de Graigny
Ourika, Claire de Duras

1666, Géraldine Brooks
Bakhita, Véronique Olmi
Beauté fatale, Mona Chollet
J'ai rêvé la révolution, Catherine Anne
Candide, Voltaire
Maria Republica, Agustin Gomez Arcos
La Controverse de Valladolid, Jean-Claude Carrière
Femme sans merci, Camilla Lackberg

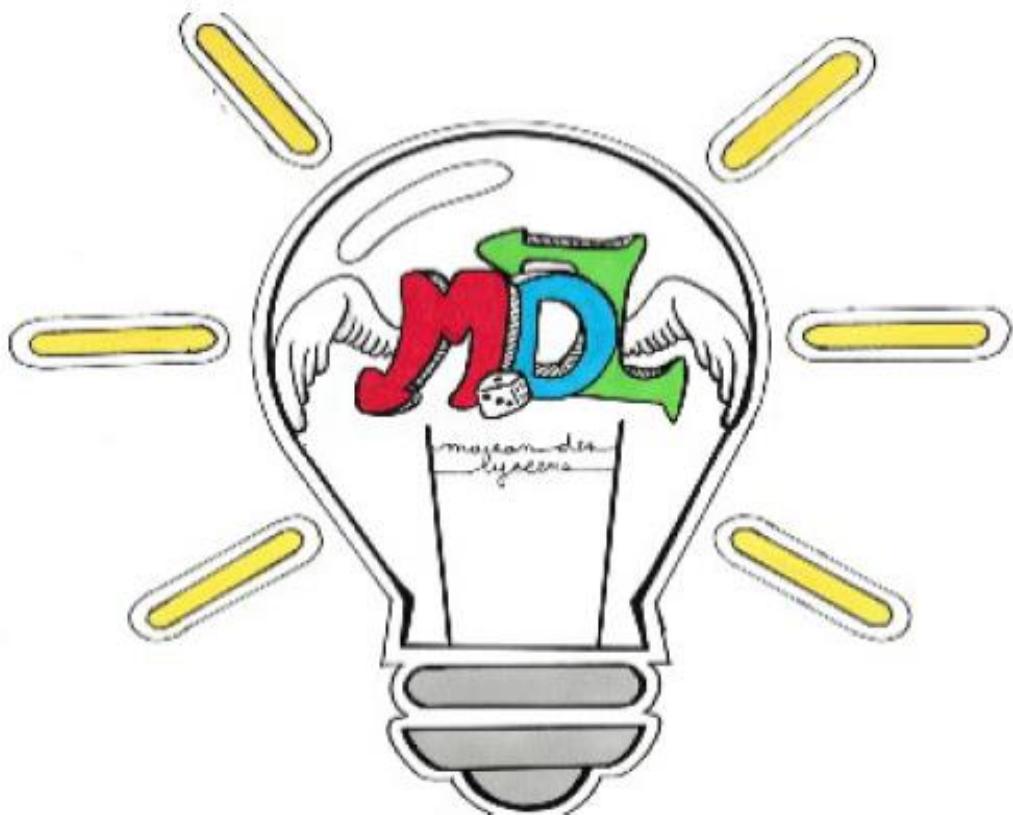
Objet d'étude « Poésie » :

Romances sans paroles, Verlaine
Mamhoud ou la montée des eaux, Antoine Wauters
A la ligne, feuillets d'usine, Joseph Ponthus
Capitale de la douleur, Paul Éluard
Le Roman inachevé, Louis Aragon
Paroles, Jacques Prévert
Verlaine d'ardoise et de pluie, Guy Goffette
Crénom, Baudelaire !, Jean Teulé
Gaspard de la nuit, Aloysius Bertrand
Calligrammes, Guillaume Apollinaire
Rimbaud le fils, Pierre Michon
La vraie gloire est ici, François Cheng

Objet d'étude « Théâtre » :

La Maison de Bernarda Alba, Federico García Lorca
Incendies, Wajdi Mouawad
Retour au désert, Bernard-Marie Koltès
Migraaants, Matéi Visniec
Dans la république du bonheur, Martin Crimp
Roberto Zucco, Bernard-Marie Koltès
Le Dieu du carnage, Yasmina Reza
Cendrillon, Joël Pommerat
Une Maison de poupée, Henrik Ibsen

BULLETIN D'ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS 2023-2024



JE SOUSSIGNE :

PARENT DE L'ELEVE :

ENTRANT EN CLASSE DE :

SOUHAITE QUE MON FILS/MA FILLE ADHERE A LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE HONORE D'URFE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 ; JE JOINS UN CHEQUE DE 8 EUROS A L'ORDRE DE LA MAISON DES LYCEENS (PAIEMENT EN ESPECES ACCEPTE)

CETTE ADHESION DONNE DROIT A :

- DECIDER DES ACTIVITES ET DES ACHATS DE LA MDL
- PAYER MOINS CHER ET ÊTRE PRIORITAIRE POUR LES ACTIVITES PAYANTES DE LA MDL (SORTIES LOISIRS OU CULTURE : LASER GAME, VISITES EXPOSITIONS, ETC...)
- AVOIR UN ACCES ILLIMITE AUX ACTIVITES GRATUITES DE LA MDL (SALLE DE MUSIQUE, JEUX DE SOCIETE, ATELIERS D'ECHECS OU DE THEATRE, ETC...)

DATE ET SIGNATURE :

AUTORISATIONS DE SORTIE

NOM de l'élève : _____

Prénom : _____

Date de naissance :/...../.....

PHOTO

Sortie du mercredi après-midi

J'autorise mon enfant Je n'autorise pas mon enfant

à sortir librement le mercredi de 14h00 à 18h30.

Signature :

Classe : _____ 2023-2024

Absence tous les mercredi soirs

NOM Prénom du (des) responsable(s) légal (aux) :

Adresse _____

Adresse mail :

portable ☎ :
portable élève.....

Réservé aux élèves de section CO, ABIBAC ou ES/ (ou sur demande particulière) :

Dormira tous les dimanches soir (forfait 5 nuits)

Ne dormira pas les dimanches soir

(accueil de 20h00 à 22h00 pas de service de restauration
soir, petit déjeuner assuré le lundi matin)

- Heure d'arrivée prévue :

NOM du correspondant (si possible) _____
Adresse _____ 

Signature :



Lycée Honoré d'Urfé

BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Étienne
Cedex 2
Tel : 04.77.57.38.58
Fax : 04.77.59.00.76



Mail : 0420042T@ac-lyon.fr

www.honoredurfe.eu

Le proviseur
Roseline CAMERLENGHI

Surveillance du dossier :
roseline.camer lenghi@ac-lyon.fr



Ministère
Éducation Nationale
Recherche



Rhône-Alpes INTERNAT

Année scolaire 2023-2024

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE DEPART DE L'INTERNAT

En cas de fermeture d'urgence demandée par le Préfet, l'Inspection Académique, la DDASS (...) pour tout problème de santé, de transport, de conditions météorologiques (épisodes neigeux) :

J'autorise mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé pour prendre au plus vite les transports afin de rejoindre notre domicile ou celui du correspondant.

Mon enfant se chargera de nous prévenir par ses propres moyens ou le demandera à la vie scolaire et nous confirmerons par mail, fax ou SMS avoir pris connaissance de cette information.

Dans ce cas, dès le retour de l'élève, une régularisation d'absence sera donnée à la vie scolaire.

Je n'autorise pas mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé et m'engage à venir récupérer mon enfant, dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

A..... le

(signature)

HORAIRES OUVERTURE INTERNAT ET ORGANISATION GENERALE

- **L'internat est accessible du lundi au jeudi à partir de 18h00 à l'exception des périodes de vacances scolaire et jours fériés.**

Rythme de vie :

Les locaux de l'internat sont accessibles à partir de 18h00 tous les soirs et 14h le mercredi. Les internes déposent leur bagages les lundi et vendredi matin à la bagagerie de l'internat prévue à cet effet.

Temps forts :

- 18h00 18h30 ouverture des bâtiments
- 18h30 19h30 repas (1^{er} appel des internes)
- 19h45 21h00 étude obligatoire organisée sous la responsabilité des assistants d'éducation (2^{ème} appel des internes)
- 21h00 22h00 temps libre
- 22h00 22h30 (dernier appel des internes)
- 22h30 extinction des feux
- 06h45 réveil des internes
- 07h30 fermeture des bâtiments, petit déjeuner au restaurant scolaire.

Les chambres :

Le calme et le respect de l'autre dans les chambres sont des conditions essentielles pour garantir à chaque interne un espace personnel privilégié.

- La répartition des internes dans les chambres est de la responsabilité de l'établissement.
- Les règles de non mixité dans les chambres doivent être respectées.
- Lors de l'accès de l'entrée, une fiche relative à l'état des lieux est établie par les élèves et remise aux responsables d'internat.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au responsable.

- Les élèves ont la responsabilité du rangement et de l'hygiène de leur chambre afin d'en faciliter le nettoyage.
- Pour des raisons de sécurité aucun déplacement de mobilier n'est autorisé. De la même façon est interdite l'utilisation de matériel inflammable (bougies, encens, ...).
- Une armoire est mise à disposition de chaque élève afin d'y mettre ses effets personnels. L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé et reste sous la responsabilité de l'élève.

Continuité éducative et prévention :

- Conformément au Règlement intérieur de l'établissement, il n'est pas autorisé de fumer, d'introduire ou de consommer tout produit psychoactif dans l'enceinte de l'internat. Il est interdit d'introduire tout objet susceptible d'être utilisé pour porter atteinte à la personne.

Toute absence ou retard doit être signalée en utilisant l'adresse mail suivante : internat.04200428@ac-lyon.fr ou par téléphone : Téléphone internat : 0686882173 (accessible seulement à partir de 18h00)

Trousseau des internes :

Le trousseau doit être suffisant. Il peut se composer suivant la liste indicative ci-dessous :

- Un drap housse
- 1 enveloppe de traversin
- 1 couette + la housse de couette
- Trousse + linge de toilette
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- linge et vêtements au gré de la famille
- 1 cadenas obligatoire

FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS - Une 2^{ème} fiche distribuée à la rentrée sera à remplir pour l'infirmerie d'externat

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en 23/24.....

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville :

PHOTO
(à agrafer)

PARENTS Mariés Divorcés / Séparés Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- PERE : Nom Prénom : Domicile : Portable :
 - MERE : Nom Prénom : Domicile : Portable :
 - CORRESPONDANT : Nom Prénom : Domicile : Portable :
- Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphthérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitements :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIUREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :

REGLEMENT FINANCIER DE L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Pour information, l'internat est accessible aux élèves du post bac, un dossier d'inscription doit être rempli.

ORGANISATION DE LA RENTREE 2023:

Afin de contrôler les accès au restaurant scolaire, et désormais également, l'accès à l'établissement, chaque interne devra utiliser son Pass'Région. Le Pass'Région permettra d'obtenir son plateau au self. Les élèves internes devront impérativement l'utiliser pour tous leurs passages (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES

Le choix d'inscription à l'internat est définitif pour toute l'année scolaire. Le tarif de l'internat est forfaitaire et payable au cours de chacun des trois trimestres : novembre, février et mai à réception d'un Avis aux familles tenant compte des bourses, primes à l'internat et remises éventuelles. Le montant de l'internat est, à titre indicatif, de 1746.16€ (forfait 4 nuits) et de 1921.16€ par an (forfait dérogatoire 5 nuits) ; une modification des tarifs pourra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2024.

MODES DE PAIEMENT :

- par chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honré d'Urfé à remettre au service intendance ou à lui adresser par courrier.
- en espèces : à la caisse de Madame l'Agent comptable du Lycée Honré d'Urfé (Intendance).
- en ligne sur le site du lycée : <http://www.honoredurfe.eu>, en utilisant l'identifiant et le mot de passe remis par le service intendance.

REMISES SUR FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES:

Remises d'ordre, une remise d'ordre peut être accordée à la famille :

- en cas de changement d'établissement scolaire en cours de trimestre,
- en cas d'abandon des études par l'élève pour occuper un emploi,
- en cas d'absence pour une durée excédant 15 jours consécutifs pour maladie (fournir certificat),
- en cas d'absence due à un stage en entreprise
- en cas de voyages scolaires de plus de quatre jours

Remarques :

- ↳ toutes les remises doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à Madame le Proviseur du Lycée Honré d'Urfé sur un formulaire à retirer à l'intendance,
- ↳ les élèves quittant l'établissement après les examens de fin d'année ne peuvent prétendre à aucune remise pour la période restant à couvrir jusqu'aux vacances,
- ↳ le montant des remises accordées est soit déduit des frais scolaires du terme suivant, soit remboursé en cas de départ définitif de l'élève.

CHANGEMENT D'ADRESSE :

Il est demandé aux familles de signaler à l'Intendance du Lycée tout changement d'adresse venant à se produire en cours d'année.

FONDS SOCIAL POUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT (ne concerne pas les élèves en BTS) :

Les familles peuvent recevoir une aide permettant de faire face à tout ou partie des dépenses.
Elles sont invitées à prendre contact avec l'assistant(e) social(e) .

.....

ACCUSE DE RECEPTION

A COMPLETER :

adresse mail :

Je soussigné(e) M..... responsable légal(e) de l'élève,

NOM :

Prénom :

Niveau:

déclare que celui-ci sera interne. J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.

A , le

Signature des parents ou du tuteur,